

R.P.I de BAZOCHES-SUR-LE-BETZ, ERVAUVILLE, FOUCHEROLLES, ROZOY-LE-VIEIL

Compte-rendu du conseil d'école tenu le vendredi 4 novembre 2011
à l'école de Bazoches-sur-le-Betz

Sont présents :

Les maires : Messieurs LUCE, LASSOURY, NOËL

Les délégués de parents d'élèves titulaires et suppléants : Mesdames CALLY, CLAUDEL, DEROLLEZ, FLOUR, MARQUES, MOUFFLIN, THIAN, POISSON.

Messieurs BORRAGINI, PETIT.

Les enseignants : Messieurs VOIRIN et BETTON, Mesdames CORBY, RECROSIO, DENIS, BETTON, GRIGNON, PILON et LE BARBER.

Les membres du RASED

Sont excusés :

Monsieur JEAN-CHARLES

Monsieur DIVERGER

Les membres du RASED

Madame VARNAI

Sont absents :

La D.D.E.N : Madame BUCHET

Ordre du jour :

1. Vote du Conseil d'Ecole commun
2. Règlement intérieur
3. Effectifs
4. Projet d'Ecole
5. Organisation de l'aide personnalisée
6. Bilan de coopérative
7. Questions des parents
8. Dates des prochaines réunions du Conseil d'Ecole

1. Vote du Conseil d'Ecole commun

Chaque conseil d'école est voté par les maires, les représentants de parents d'élèves et les enseignants.

Ervauville : ~~eontre~~ / pour un conseil d'école commun.

Bazoches-sur-le-Betz : ~~eontre~~ / pour un conseil d'école commun.

Rozoy-le-Vieil : ~~eontre~~ / pour un conseil d'école commun.

2. Règlement intérieur

Nous conservons le même règlement intérieur que l'an dernier ; aucune modification n'est apportée.

Vote du règlement : aucune voix contre ; le règlement est adopté.

Il sera diffusé dans les familles ; si des personnes souhaitent en prendre connaissance en cours d'année, il sera disponible dans les écoles.

3. Effectifs

| Effectif par niveau |
|---------------------|
| PS → 26 |
| MS → 33 |
| GS → 20 |
| CP → 25 |
| CE1 → 36 |
| CE2 → 24 |
| CM1 → 28 |
| CM2 → 27 |

Total sur le regroupement : 219

4. Projet d'Ecole

Recréation des axes définis l'année dernière.

→ voir l'avenant 2010 – 2011.

Ajout Cycle 3 : le défi-flash.

Une modification concernant les CM2 : ils n'iront à la piscine que deux fois étant donné les modifications apportées par les textes parus cet été.

Cycle 2/3 (Bazoches) : cross sur parcours dans le village le 12 juin.

5. Organisation de l'aide personnalisée

Ervauville :

– tous les jours de 12h20 à 12h50.

Bazoches :

– le mardi et le jeudi pour les classes de CP-CE1 (16h45 - 17h45), CE1 (16h30-17h30) et CE2 (16h35 - 17h35).

– le mardi et le vendredi pour la classe de CP (17h00 - 18h00).

Rozoy :

– tous les jours de 13h20 à 13h50.

6. Bilan de coopérative

Ervauville : bénéfice de 310,97€. En 2011 : 2233, 46€.

Bazoches : déficit de 18,94€. En 2010 : 1706, 16 → en 2011 : 1697, 22€

Rozoy : bénéfice de 0,60€.

7. Questions des parents

La question des suppléants est posée : un suppléant d'une liste peut-il remplacer le titulaire d'une autre liste ? La décision est laissée aux représentants des parents d'élèves. Elle sera communiquée lors du prochain conseil d'école.

a) L'initiation football sur Bazoches existe-t-elle toujours ; pour quelles classes et sous quelles conditions ?

→ M. Noël répond qu'il n'en sait rien.

b) Quelles sont les classes qui bénéficient de l'éducation musicale ?

→ Les enseignants répondent qu'il s'agit de toutes les classes de la PS au CM2. Du CP au CM2, une intervenante assure une partie de cet enseignement.

c) Dans le cadre du SCCC, l'initiation aux langues étrangères à raison d'une heure trente par semaine est-elle assurée dès le CE1 ?

→ Les enseignants répondent que c'est le cas, dès le CP.

d) Quelles sont les classes qui bénéficient de l'initiation natation ?

→ Les enseignants répondent qu'il s'agit des classes de GS, CP et CE1. Une validation (2 séances) est effectuée en CM2.

e) Où en est le projet d'agrandissement de l'école de Rozoy ?

→ M. Luce répond qu'il ne sait pas tout à fait. Plusieurs options sont étudiées : agrandissement de la cantine d'Ervauville ; cantine sur deux sites : Rozoy et Ervauville ; cantine sur un nouveau site.

Un projet a été demandé à un architecte par M. Noël.

Idée supplémentaire : répartition des classes → trois classes de maternelle à Ervauville, trois classes à Bazoches (avec ajout d'un bâtiment) ; trois classes à Rozoy.

La réflexion se poursuit dans chacune des quatre communes. La réflexion dépendra en partie du maintien ou non des effectifs et de ce qui découlera du changement de Canton de Rozoy.

f) Qu'en est-il du projet d'agrandissement du nouveau point de restauration ?

→ cf. question précédente.

g) Peut-on envisager la création d'une commission de cantine, si celle-ci n'existe pas encore, ce dans un souci de transparence comme le préconise expressément le Ministère de l'Éducation Nationale ?

→ M. Luce répond que non. Les parents peuvent s'ils le souhaitent assister aux réunions organisées par le SIIS.

h) Pourquoi au 25 octobre n'a-t-on toujours pas reçu ma facture de cantine du mois de septembre ?

→ Cette question concerne le SIIS.

i) Est-il possible de mettre un lien vers le site des parents d'élèves sur le site de la mairie ?

→ Les délégués de parent d'élèves répondent qu'il faut mettre l'adresse du site ou un lien sur le site de la mairie.

M. LASSOURY répond qu'il n'y a aucun problème pour mettre un lien vers ce site. Les délégués de parents d'élèves doivent envoyer un mail à la mairie pour en communiquer l'adresse.

j) Peut-on soumettre au vote la présence des délégués de parents d'élèves suppléants (rôle de consultation, sans possibilité de voter) ?

→ Les enseignants répondent que cette décision n'a pas à être soumise au vote puisque les suppléants assistent de droit à tous les conseils d'école. La possibilité de voter n'est possible que s'ils suppléent effectivement un titulaire absent.

k) Peut-on soumettre au vote la présence d'une représentante ATSEM lors des conseils d'école, dans la mesure où, outre leur mission d'entretien des locaux, ceux-ci assistent les professeurs des écoles pour l'hygiène des élèves et la préparation des matériels ?

→ Les enseignants répondent qu'il n'y a aucune raison d'accueillir les ATSEM car les textes précisent quelles personnes assistent de droit au conseil. Les ATSEM n'en font pas partie. Cependant, sur décision des directeurs d'école, la présence des ATSEM peut être demandée.

M. Luce précise que si les personnels du SIIS rencontrent des problèmes, ils doivent en référer directement au président (ou, à défaut, à l'un des vice-présidents) du SIIS. Ces problèmes n'ont pas à être évoqués lors du conseil d'école.

l) Les parents d'élèves accordent de l'importance à la présence de l'ATSEM de GS le mercredi et demandent au SIIS de revoir ses positions et de prendre en compte ce besoin.

M. Luce répond que les ATSEM ne seront pas présentes ce jour-là. Cette décision a été proposée au vote du SIIS.

m) Quels sont les travaux à venir sur les écoles (exemple de l'école d'Ervauville : murs abîmés, laissant apparaître l'isolation) ? Est-il envisagé la réfection des sanitaires de l'école maternelle, ceux-ci étant peu adaptés à des enfants âgés de 3 à 6 ans et pour ainsi dire insalubres ?

→ M. Luce répond qu'effectivement les murs extérieurs sont délabrés. Il est prévu de faire les réparations nécessaires. A l'intérieur de la cour, le revêtement a été changé car les ardoises pouvaient être dangereuses pour les enfants. Un projet de rénovation d'une classe est en cours. La rénovation des toilettes est aussi envisagée dans le même projet.

n) M. Noël soulève le problème de la garde des élèves le jour de la grève et que M. Betton a dû accueillir.

→ M. Betton répond qu'il n'a pas à accueillir un élève qui n'est pas scolarisé à Rozoy. Mme Betton ajoute que la loi impose aux mairies de mettre en place un service minimum d'accueil.

M. Noël précise que lors des prochaines grèves, un Service Minimum d'Accueil sera proposé.

8. Dates des prochains conseils d'école

17 février 2012 – 20h00 – Rozoy-le-Vieil → les questions des parents d'élèves doivent être transmises une semaine avant.

Les parents d'élèves demandent à ce qu'une salle leur soit prêtée, comme l'an dernier. M. Noël accepte.

8 juin 2012 – 20h00 - Ervauville

